

FORMATION AU MAINTIEN DE L'HABILITATION SANITAIRE

Région des Pays de la Loire
Planning 2026



Nouveauté pour les inscriptions

Les inscriptions évoluent avec CalypsoVet

1

CONNECTEZ-VOUS

Accédez à votre **espace personnel CalypsoVet**

<https://calypsovet.fr/>



2

CONSULTEZ LES FORMATIONS

Les formations proposées autour de chez vous sont disponibles dans “**Les sessions de formation**”



3

INSCRIVEZ-VOUS À UNE FORMATION

Sur la fiche formation qui vous intéresse, cliquez sur “**S'inscrire à la session**” et renseignez les espèces traitées, la distance à parcourir (aller-retour) et les chevaux fiscaux de votre véhicule. Vous êtes alors pré-inscrit à la formation ; l’OVT aura la charge de la valider.



4

SUIVEZ VOS FORMATIONS

Dans la section “**Mes demandes d'inscription**”, vous pouvez voir les détails de la formation, de la session et vos données d'inscription. A l'issue de votre formation, vous aurez la possibilité de télécharger votre attestation de formation dans la section “**Mes attestations de formation**”.





Quelques rappels

Inscription



- NOUVEAUTÉ depuis Juillet 2025 : **les inscriptions se font via votre espace personnel sur CalypsoVet.**
- Vous pouvez visualiser et vous inscrire uniquement à des sessions de formation situées dans un périmètre géographique liée à votre lieu d'exercice (votre région et les départements limitrophes).
- Les inscriptions aux formations sont ouvertes jusqu'à 15 jours avant la date prévue. **En cas de moins de 7 participants inscrits, la formation pourra être annulée.**
- En cas de désistement, vous pouvez vous désinscrire directement sur votre espace personnel.

[Tutoriel : gérer vos formations sur CalypsoVet](#)



Notifications & Convocation

Des **notifications** sur CalypsoVet vous informeront de l'avancée de votre inscription et des modalités de la formation. En parallèle, un mail de rappel pourra vous être adressé par l'OWVT.

Attestation

Une **attestation de formation** sera éditée automatiquement par CalypsoVet et **téléchargeable sur votre espace personnel**. La plateforme ne permet pas actuellement de connaître votre situation en matière de formations suivies. En cas de doute sur votre situation/indemnisation possible, vous pouvez contacter votre DDecPP

Indemnisation

L'indemnisation comporte la participation à la formation à hauteur de **10 AMV** (fixé à 14,18€ HT par arrêté ministériel) et les **frais kilométriques**, en cas de formation en présentiel. Cette indemnisation sera versée par la DDecPP de votre domicile professionnel administratif, **dans la limite de 4 sessions par vétérinaire sur les 10 dernières années.**

Contacts

- Pour toute difficulté sur CalypsoVet, contactez l'assistance par mail : calypsovet-assistance@ordre.veterinaire.fr
- Pour toute autre question concernant les formations, contactez l'OWVT Pays de la Loire : frgtv.paysdeloire@gmail.com

Retrouvez toutes ces informations et le catalogue des formations sur le site du GTV Pays de la Loire :

<https://frgtv-paysdeloire.fr/nos-formations/formations-continues-a-lhabilitation-sanitaire/>



MAJ le 02/03/2026

Planning des formations, par département

En Mayenne (DDetsPP 53) :

1 juin :

Gestion de crise en santé animale : rôle du vétérinaire sanitaire

17 novembre :

Gestion de la faune sauvage en cabinet vétérinaire

En Sarthe (DDPP 72) :

24 septembre :

Biosécurité opérationnelle de l'atelier bovin

8 octobre :

Utilisation d'i-cad dans le cadre d'importation illégale de carnivores domestiques et de la gestion des animaux mordeurs ou griffeurs

1 décembre :

Le rôle du vétérinaire sanitaire dans les élevages porcins

En Loire-Atlantique (DDPP 44) :

26 mars :

Filière équine : réglementation en matière d'identification et de pharmacie vétérinaire

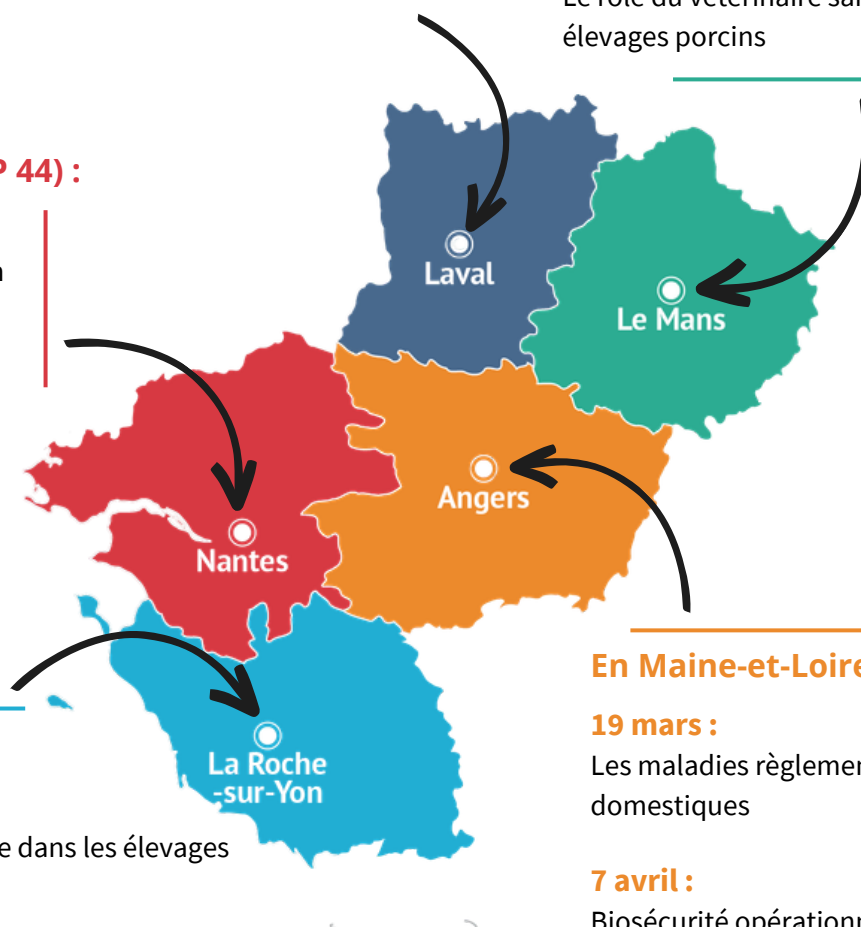
En Vendée (DDPP 85) :

18 juin :

Le rôle du vétérinaire sanitaire dans les élevages porcins

25 septembre :

Gestion de crise en santé animale : rôle du vétérinaire sanitaire



En Maine-et-Loire (DDPP 49) :

19 mars :

Les maladies réglementées des carnivores domestiques

7 avril :

Biosécurité opérationnelle de l'atelier bovin